



## Partage exploitation agricole (terres avec bail)

Par **jpjpp65**, le **28/03/2011** à **18:01**

Bonjour,

Dans le cadre d'un partage d'une exploitation agricole, le "projet" soumis par le notaire me propose une parcelle de terre cultivée et louée à un fermier, à hauteur de ma part, après renseignements pris auprès de la SAFER l'estimation est correcte (prix/hectare/classe).. Cette parcelle est louée sous 1 bail à long terme qui vient d'être renouvelé il y a 5 mois au fermier (ce dernier a des enfants), donc si j'accepte cette proposition il me sera très difficile d'être propriétaire à part entière de ce bien et donc percevrais un fermage dérisoire pendant des années.. et ne pourrai le vendre que sous certaines conditions.. Sachant que les autres lots ont à peu de choses près le même statut :

- terres agricoles cultivées-louées à fermier avec descendance
- taillis, landes non délimités

Puis je simplement demander de percevoir ma part en valeur et non en nature, sont ils obligés d'accepter ma demande ?

..merci de vos conseils..